

<https://cec.venissieux.org/Conseil-local-de-sante-mentale>



# Conseil local de santé mentale

- La lettre -



Date de mise en ligne : lundi 26 avril 2021

---

Copyright © Elus communistes et apparentés de Vénissieux - Tous droits réservés

---

### **Les professionnels psychiatriques manifestent face à la détérioration de leurs conditions de travail, et à l'incapacité matérielle d'accueillir les patients. Les centres médico-psychologiques sont saturés, les urgences psychiatriques, débordées.**

La pandémie illustre combien l'accompagnement psychiatrique est indispensable, dans ces périodes anxiogènes. La crise va laisser des traces psychologiques profondes. La distanciation physique, la peur de la contamination, l'isolement, la rupture avec les sources d'épanouissement et de loisirs, les difficultés financières, autant de paramètres explosifs.

Dans ce contexte, notre Conseil Local de Santé Mentale, créé en 2000, et fruit d'un partenariat entre les Villes de Vénissieux, Saint-Fons et l'association recherche handicap et santé mentale Saint-Jean-de-Dieu, est un outil utile et précieux. A partir du 1er mai 2021 le poste de coordinateur CLSM, sera porté par la Ville de Vénissieux. et l'intégralité de la subvention ARS sera versée à notre ville. Les missions de prévention du coordinateur se répartiront de façon équitable, entre les deux communes. De nombreuses collectivités se dotent aujourd'hui de CLSM. Le nôtre fait partie des pionniers. Les cofinancements de tels outils sanitaires sont un enjeu majeur. Nous avons besoin que l'ARS continue de s'impliquer, et de s'engager financièrement, à Vénissieux.

*Post-scriptum :*

[Pour lire l'intervention complète...](#)